

Le sens  
du  
passé

L'intelligence  
du  
présent

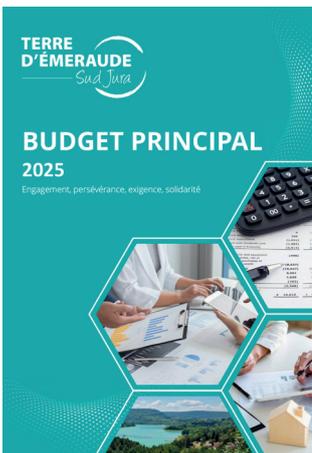
L'ambition  
de  
l'avenir

L'ESPRIT DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ... L'ESSENTIEL

DU 2 AVRIL 2025

## BUDGET - Vote des Budgets Primitifs 2025 et des budgets annexes



Après la validation des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes, de l'affectation des résultats, le Conseil Communautaire a approuvé les budgets principal et annexes de la collectivité pour l'année 2025.

Pour rappel, les taux de fiscalité 2024 ont été maintenus pour l'année 2025.

S'agissant du budget principal (d'un total de 48 134 M€), un document joint en annexe a permis de présenter les chapitres principaux en dépenses et en recettes des deux sections de fonctionnement et d'investissement.

Ce document est aussi consultable depuis l'application Terre d'Émeraude, si vous souhaitez plus de détails.

## BELLECCIN - Projet de viabilisation de la plage de Bellecin - Autorisation de défrichage

Terre d'Émeraude Communauté est propriétaire du centre sportif de Bellecin ainsi que de la plage.

Un projet de viabilisation de la plage a été étudié et la maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude ABCD pour les réseaux humides. La desserte en énergie sera quant à elle confiée au SIDEC, qui assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une convention à venir.

Le projet consiste à raccorder la plage aux réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'électricité depuis la base de Bellecin, en suivant le sentier pédestre reliant les deux sites, ceci de manière à minimiser l'impact des travaux.

Pour ce faire, l'autorisation de défrichage doit être obtenue aussi.

Le Conseil Communautaire a par conséquent sollicité l'autorisation de défrichage auprès des services de l'État.



## BELLECCIN – Approbation de la convention avec le SIDEC pour la viabilisation des infrastructures de la plage de Belleccin



Parralèlement et dans la poursuite de la précédente délibération, le Conseil Communautaire a approuvé la convention à signer avec le SIDEC pour une intervention sur le réseau de distribution d'électricité.

Ce projet de travaux d'extension du réseau s'élève à 300 383,87 € HT dont 118 050,86 € à charge de la collectivité.

## PAYS LEDONIEN – Révision du SCoT du Pays Lédonien : Bilan de la concertation et arrêt

Le SCoT du Pays Lédonien approuvé le 15 mars 2012 a fait l'objet d'une première révision en 2021.

Une seconde révision a été engagée pour prendre en compte :

- L'extension du périmètre du SCoT suite à la création de la Communauté de communes de Terre d'Emeraude Communauté au 1er janvier 2020 ;
- L'opportunité de moderniser le SCoT en application de la loi du 23 novembre 2018 dite Loi ELAN, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;
- L'opportunité d'intégrer les objectifs fixés par la loi du 22 août 2021 dite Loi Climat et Résilience, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Le Conseil Communautaire a émis un avis favorable sur ce projet en sollicitant toutefois le Pays Lédonien pour la rectification des erreurs matérielles affectant le projet de SCoT révisé, constituant :

- En l'omission de la mention de la ZAE « Le Vernois » à ORGELET notamment dans les documents suivants :
  - SCoT3 PL PAS version arrêt ;
  - SCoT3 PL DOO version arrêt ;
  - SCoT3 PL JUSTIFICATION version arrêt.
- En l'omission de la Commune de Pont-de-Poitte, au titre des centralités urbaines ayant conduit une étude de revitalisation, dans le document suivant :
  - SCoT3 PL PAS version arrêt.